



## Conseil juridique familiale

Par **Sonia2003**, le **24/04/2016** à **19:20**

Bonjour

Je suis séparée du papa de ma fille depuis 10ans elle avait 1 ans quand on c'est séparé aujourd'hui elle a presque 11ans.

Voilà ma situation

quand on c'est séparée pendant 4

ans on a fait une garde alterné à l'amiable sans jugement on s'arrangerait comme on le voulait vu qu'on habitait dans le même village pezenas à côté de Béziers

Quand ma fille a eu 6 ans j'ai voulu déménager pour des raisons professionnelles sur Montpellier à une demi-heure / trois quart d'heure de ce village

Du coup on était ok tout les deux pour que je prenne ma fille avec moi sur Montpellier et lui les week-end et vacances et toujours sans jugement .

Donc j'ai eu ma fille pendant un an seul sans rien lui demander comme pension ( comme c'est moi qui déménage je n'avais pas de pension à lui verser et qu'il n'y avait aucun jugement non plus )

Le problème c'est que ma fille ne c'est pas bien faite à cette ville elle travaillait très bien à l'école mes ses amies lui manquaient la ville était trop grande et ses grands-parents du côté de son père lui manquaient aussi (moi je n'ai pas de famille je sort de foyer et famille d'accueil Depuis l'âge de 5 ans ) donc dû jours ou le dimanche aussi elle les a vus moins souvent .

Mais malgré tout Ça elle a fini son année entière avec de bon résultats à l'école

Donc quand j'ai vu que ma fille souffrait elle n'était pas très bien malgré qu'on s'entendait très bien elle est moi, avec son père on a essayé de trouver une solution avec elle quand son année scolaire c'est terminée on a décidé que son père l'a prenne à plein temps pour qu'elle retrouve son petit village ses amies d'école et grands-parents et moi les week-end et vacances mais bien sûr tout Ça à l'amiable quand j'avais une après-midi ou autres j'allais la voir quand je le voulais

il n'y a pas d'interdiction entre nous .

Quelque mois après Le père de ma fille m'a dit on va quand même faire faire un papier comme quoi c'est Lui qui a la garde o cas où pour tout sois écris par papier j ai dis ok il m'as dit après on fera comme on voudra tu viens la voir quand tu veux et pour les week-ends on est pas obliger de faire comme c'est écris sur le jugement (sur le jugement il y écris un week-end sur deux plus Vacances partagées et c'était à moi de faire l'aller retour Ét je n'avais pas de pension à lui verser .)

Alors depuis qu'elle a 7 ans elle est avec son père et la il y à un papier écris par un juge mais qu'on a jamais respecter tout les deux vu qu'on continuer à faire comme on le voulait puis tout se passé très bien

Puis comme je n'avais pas le permit moi j allais la chercher en bus à l école le vendredi Ét lui la récupérer le dimanche à l heure ou Ca nous arranger tout les deux .

Et cela a durer jusqu'à quelle est 10 ans.

L enfer à commencer pour moi depuis l'été dernier 2015 où il a rencontré une fille qui n'accepter pas ça du tout qui l'a gonfler de voir que tout se passer bien elle y a mise sa loi depuis février 2016 ils habitent ensemble chez elle

Ét le père de ma fille dû jours o lendemain ma ressorti le papier comme quoi je devais tout respecter les bons weekend et vacances ( donc du coup tout a été re décalé) il m'a dit aussi d appeler ma fille moins souvent que ca déranger ça vie privée

de faire aussi l allé retour sachant que je n ai pas le permis je travail dans la restauration je vie seul dans mon appartement et j ai quand même mon vendredi de repos samedi entier et le dimanche je reprend qu'à 16 h jusqu'à minuit je fais une longue .

sa lui il le sait très bien que je ne peux faire autrement et que le dimanche je ne peux pas la ramener a 19 h Ca met impossible .puis autres choses c'est que le dimanche soir je N'ai pas de bus pour la ramener

J arrive déjà à avoir mes weekend en restauration se qui est très dure à avoir mais si je demande mon dimanche soir en plus il me mette à la porte je n'ai droit qu'à deux jours de repos part semaine

Donc je lui ai proposé au

père de ma fille de la ramener le dimanche matin vers 11 h vu que je travail après et vu que c'est dimanche et qu'il n'y a que un ou deux bus de 11 h et l autre 14 h et de trajet en bus j ai 1h juste pour l'allé

Il m'a répondu non c'est impossible tu dois faire comme sur le papier et aucun arrangement possible du coup le week-end du 8 avril 2016 je n ai pas vu ma fille je n ai pas pu aller la chercher vu que je ne pouvez pas la ramener j étais dans une situation difficile je voulais pas la garder le dimanche soir comme ça avec moi alors que le lundi matin elle devais être à l école et moi o travail du coup je lui ai dis dsl mais je peux pas faire comme tu me demande ( même si je sais que c'est écris noir sur blanc pas un jugement )il n'a rien fait pour arranger quoi que se soit o contraire il m'a dit tu te débrouille avec ton boulot je veux rien savoir il m'as dis moi maintenant j ai une vie privée ma nouvelle copine veut que les choses soit en règle donc je dois respecter di jours o lendemain le jugement

Donc je ne suis pas allé chercher ma fille se weekend la pour qu'il comprenne vraiment que se qu'il fessait c'est mal pour ma fille est moi

J'avais peur de perdre mon boulot ou ma fille je savais plus quoi faire

Ét depuis se weekend la il ne m'a plus appelé il ne répond plus à mes appels je devais avoir ma fille pour les vacances d'avril j ai pas pu la récupérer car en plus de ça il veut pas me dire où il habite je n ai jamais eu l'adresse de Ca nouvel amies

Je me retrouve dans une position où je ne sais pas quoi faire

J ai eu aussi peur de tout cela j ai paniqué

Je ne l'ai pas vu ni eu o téléphone ma fille depuis presque 1 mois

Qu'est ce je peux faire pour me défendre ? Ou je peux me renseigner pour avoir de l aide ?

Par **morobar**, le **24/04/2016** à **19:38**

Bjr,

En la matière il faut consulter de toute urgence le JAF auprès du tribunal de grande instance pour obtenir un jugement de garde, d'hébergement...et de pension alimentaire le cas échéant. Entretemps vous pouvez faire un tour à la gendarmerie et signaler la disparition de votre fille ou plus exactement sa non présentation.